

Ministère du Logement et de l'Habitat Durable  
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages  
Plan Transition Numérique dans le Bâtiment

# APPEL A PROJET

## Espaces de construction collaboratifs fixes ou mobiles dans les territoires

*Référence : PTNB – 06.15*

*Date de publication : 21 Décembre 2016*

*Date de clôture : 24 Avril 2017 à 12h00*

**OBJET : Appel à projets de développement d'espaces de construction collaboratifs fixes ou mobiles dans les territoires.**

### **1/ Responsable de l'appel à projet**

Le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment agissant par délégation du Ministère du Logement, et de l'Habitat Durable - Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages.

### **2/ Contexte.**

L'axe 2 de la feuille de route opérationnelle du Plan Transition Numérique dans le Bâtiment a pour objectif de développer des outils numériques adaptés à tous les besoins, notamment ceux des TPE et PME, et d'accompagner la montée en compétences des professionnels de la construction.

Pour ce faire, et pour favoriser l'utilisation de méthodes BIM en mode collaboratif pour les chantiers courants (petits collectifs, maisons individuelles...), le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment souhaite soutenir l'émergence d'espaces de construction collaboratifs, fixes ou mobiles, à destination des professionnels, et notamment des TPE/PME, afin qu'ils puissent disposer d'une solution opérationnelle de proximité leur permettant de mettre en œuvre un BIM pleinement collaboratif sur leurs projets.

Ces espaces de construction collaboratifs doivent donc être des lieux de travail facilitant les échanges entre professionnels autour d'un projet en utilisant les outils BIM en mode collaboratif.

### **3/ Objectifs**

L'objectif du présent appel à projet est de sélectionner des porteurs de projets qui souhaitent concevoir et construire des espaces de construction collaboratifs, fixes ou mobiles, sur le territoire français.

### **4/ Projets recherchés.**

Le présent appel à projets s'adresse aux porteurs de projets de construction d'espace collaboratifs, fixes ou mobiles, permettant de mettre à disposition, et à proximité des professionnels, des services tels que :

- la formation au BIM,
- le conseil aux professionnels dans l'utilisation du BIM pour leurs projets,
- la gestion d'un projet en mode BIM collaboratif

Ces espaces doivent comporter un ensemble de logiciels et d'équipements nécessaires au travail en mode BIM collaboratif (BIM de niveau 1). Ils peuvent également comporter des logiciels et équipements représentant une technologie « immersive ».

Ces espaces de construction collaboratifs doivent être fixes (i.e. localisés à une adresse donnée) et pourront comporter une extension mobile (i.e. permettant de transporter une partie de l'infrastructure technique de l'espace de construction collaboratif et d'offrir ainsi les services associés à proximité des professionnels, sur chantier par exemple).

Les espaces comprenant des unités mobiles seront clairement privilégiés durant l'instruction et lors de la sélection des projets.

Les projets d'espaces de construction collaboratifs recherchés doivent être destinés à tous les acteurs de la construction (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises et industriels).

### **5/ Critères d'éligibilité des projets.**

Pour chaque projet soumis, le candidat doit satisfaire les conditions suivantes :

- S'inscrire dans les objectifs du présent appel à projets,
- Décrire le projet d'espaces de construction collaboratif, et notamment les équipements et logiciels envisagés,
- Préciser le calendrier et le plan de financement du projet,
- Réaliser une étude de marché et décrire le plan d'affaires pour les 5 premières années de fonctionnement de l'espace de construction collaboratif.

## **6/ Présentation du projet d'espace collaboratif de construction**

Chaque candidat devra préciser les éléments suivants :

### **6.1/ Zone géographique**

Le candidat devra préciser soit le lieu d'implantation du projet d'espace collaboratif de construction (pour un espace fixe), soit la zone géographique qu'il entend couvrir (pour un espace mobile).

La présence éventuelle d'espaces collaboratifs de construction ou de projets d'espaces collaboratifs de construction à proximité du lieu d'implantation ou de la zone géographique envisagée devra être précisée.

### **6.2/ Caractéristiques techniques et services associés**

Le candidat devra détailler l'agencement et les différents espaces que comportera l'espace de construction collaboratif, ainsi que les différents équipements et logiciels qui y sont prévus.

Le candidat devra également préciser la liste des services qu'il entend proposer aux professionnels au travers de cet espace de construction collaboratif, et notamment la mise à disposition d'espace collaboratif virtuels, sur cloud ou grâce à d'autres technologies. Il est enfin attendu du candidat qu'il présente une étude de marché et un plan d'affaires à 5 ans associé à ces services.

### **6.3/Calendrier et financement du projet**

Le candidat devra présenter le calendrier détaillé menant jusqu'à l'ouverture du projet d'espace collaboratif.

Il devra également préciser les modalités de financement du projet en faisant clairement apparaître les autres financeurs envisagés et pour chacun, leur niveau d'engagement actuel (simple intention, budget déjà réservé et inscrit,...).

Les projets bénéficiant d'un fort soutien des collectivités locales du lieu ou de la zone géographique d'implantation du projet seront privilégiés.

## **7/ Aide financière à la construction d'espaces de construction collaboratifs.**

Le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment assurera la prise en charge financière de la mise en place, sous la forme d'un forfait, dans la limite de 30% de l'investissement global. Ce forfait ne pourra dépasser 50 000€.

Les dépenses liées à la mise en œuvre de l'espace de construction collaboratif seront réglées sur présentation des factures et des états récapitulatifs des dépenses, tel que précisé dans la convention. Les dépenses éligibles ne pourront pas comprendre la partie immobilière des espaces de construction collaboratifs.

Les paiements seront effectués sous la forme d'acomptes et d'un solde final à l'ouverture de l'espace collaboratif de construction.

#### **8/ Modalités de réponse.**

Les candidats intéressés doivent adresser un dossier de candidature en français comprenant les documents suivants et joints en annexe :

- Annexe 1 - Présentation du projet à expérimenter (à fournir – Cf 6/)
- Annexe 2 – Annexe financière
- Annexe 3 – Plan de financement (Cf modèle) ;
- Annexe 4 – Devis (Cf modèle)
- Annexe 5 – Calendrier (à fournir) ;
- Annexe 5 – Liste des pièces administratives à fournir pour le conventionnement

#### **9/ Analyse des candidatures reçues et critères d'évaluation.**

Les candidatures reçues sont exploitées et analysées par le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment et par un collège de membres du comité de pilotage du PTNB qui constituera le jury de cet appel à projets. Des entretiens individuels pourront être effectués afin d'affiner la sélection des projets.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Qualité de la conception du projet d'espace collaboratif de construction envisagé,
- Qualité et pertinence des services associés,
- Calendrier de construction de l'espace de construction collaboratif,
- Plan de financement et soutien des collectivités locales concernées,
- Compétences de l'équipe projet dans le domaine du présent appel à projets,

#### **10/ Date limite de remise des candidatures.**

La date limite de remise est fixée au 24 Avril 2017 à 12h00.

L'heure de réception du courriel fera foi (taille du message limité à 8 Mo, si la taille est supérieure, prendre contact avec M. Pierre Mascloux : [pierre.mascloux@batiment-numerique.fr](mailto:pierre.mascloux@batiment-numerique.fr)).

#### **10/ Langue de rédaction des candidatures.**

La candidature doit être rédigée en français.

#### **11/ Adresses d'envoi des candidatures.**

Adresse électronique :

Objet du message : AAP Espaces de Construction Collaboratifs

[pierre.mascloux@batiment-numerique.fr](mailto:pierre.mascloux@batiment-numerique.fr)

**12/ Précisions**

Les candidats non retenus au présent appel à projet ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les frais qu'ils auront pu engager pour y participer.

**13/ Demandes de renseignements complémentaires**

Toutes les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser par courrier électronique à [pierre.mascloux@batiment-numerique.fr](mailto:pierre.mascloux@batiment-numerique.fr)